



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### AUTORISATION UNIQUE, AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES, POUR LA CRÉATION DE LA ZAC DE LA PLAINE SAINT-JACQUES SUR LA COMMUNE D'ORMOY, PRÉSENTÉE PAR LA SORGEM

Par arrêté n° 2018-PREF/DCPPAT/BUPPE/060 du 24 avril 2018, la Préfète de l'Essonne a décidé de soumettre ce projet à enquête publique de 30 jours consécutifs qui se déroulera :

**du lundi 4 juin 2018 (9h00) au mardi 3 juillet 2018 inclus jusqu'à 18h.**

**CONSULTATION DU PROJET :** L'arrêté d'ouverture d'enquête, l'avis d'enquête, l'avis de l'autorité environnementale, le dossier d'enquête pourront être consultés sur le site internet des services de l'Etat en Essonne ([www.essonne.gouv.fr](http://www.essonne.gouv.fr) – Rubrique Publications/Enquêtes publiques/Eau/Autres autorisations/ZAC-ORMOY-SORGEM).

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête version papier et un registre seront à la disposition du public à la mairie d'ORMOY, siège de l'enquête (Place Raymond Gombault – 91540), aux heures normales d'ouverture des bureaux, à savoir :

- les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 18h00
- les mercredis et samedis de 9h00 à 12h00

**PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :** M. Michel LANGUILLE, Ingénieur EDF/RTE en retraite, se tiendra à la disposition du public en mairie d'Ormoï :

- le lundi 4 juin 2018 de 9h à 12h
- le mercredi 13 juin 2018 de 9h à 12h
- le jeudi 21 juin 2018 de 15h à 18h
- le samedi 30 juin 2018 de 9h à 12h
- le mardi 3 juillet 2018 de 15h à 18h

Pendant toute la durée de l'enquête, des informations peuvent être demandées au pétitionnaire (Mme Lucie FRICHETEAU - tél : 01 60 15 58 18).

**OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS** du public : Elles pourront être soit :

- consignées dans le registre d'enquête papier mis à disposition à la mairie d'Ormoï, aux heures normales d'ouverture des bureaux au public,
- déposées par voie électronique, sur le **registre dématérialisé** accessible sur le poste informatique mis à disposition à la mairie d'Ormoï ou via le site internet des services de l'Etat en Essonne mentionné ci-dessus, du lundi 4 juin 2018, à partir de 9h00 au mardi 3 juillet 2018 jusqu'à 18h00),
- adressées au commissaire enquêteur :
  - par courrier envoyé au siège de l'enquête (mairie d'Ormoï – Place Raymond Gombault - 91540). Elles seront tenues à la disposition du public à la mairie d'Ormoï, dans les meilleurs délais et devront parvenir suffisamment tôt avant la clôture de l'enquête pour être annexées au registre d'enquête papier (soit le mardi 3 juillet 2018 avant 18h00).
  - adressées par courrier électronique à l'adresse suivante : [pref91-ormoysorgem@enquetepublique.net](mailto:pref91-ormoysorgem@enquetepublique.net) reçu jusqu'au mardi 3 juillet 2018 avant 18h00).

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que celles inscrites sur le registre papier seront consultables à la mairie d'ORMOY, siège de l'enquête. Celles transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

**RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE :** le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Essonne. Une copie sera tenue à la disposition du public **pendant un an** en mairie d'ORMOY, ainsi qu'à la préfecture de l'Essonne .

**DÉCISION :** Conformément aux dispositions des articles R. 214-1 et suivants du code de l'environnement, à l'issue de la procédure, la Préfète de l'Essonne prendra par arrêté préfectoral une décision autorisant ou refusant la réalisation du projet .